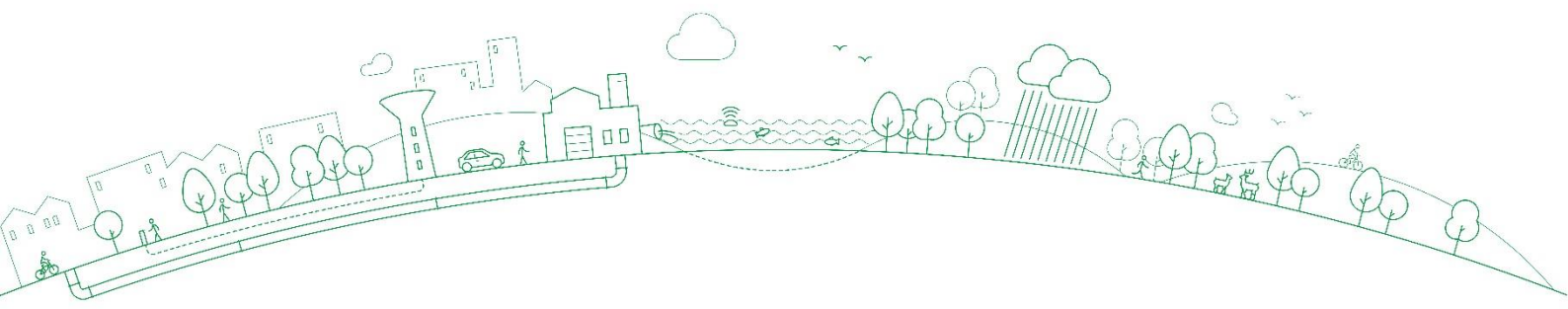




Note complémentaire au dossier de Porter à connaissance

Au titre des articles L. 211-7, R. 214-88 et suivants du Code de l'Environnement

Remplacement du tablier du pont du chemin de Valescure (PON035) sur la commune de Fréjus (83)



MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'ŒUVRE MANDATAIRE



REDACTEUR



Tableau de suivi des modifications

DATE	INDICE	DESIGNATION	AUTEUR	APPROBATEUR
03/12/2025	1	Note complémentaire	K. LE NAOURES	G. ALABERGERE

TABLE DES MATIERES

I.1 - Retour à la demande de complément	7
I.2 - Repli hors zone inondable	7
I.3 - Diagnostic écologique	9
I.4 - Pêche de sauvetage	9
I.5 - Dossier de déclaration d'existence	9

TABLE DES ILLUSTRATIONS - FIGURES

Figure 1 : Extrait du Plan de Prévention des Risques Prévisibles	7
Figure 2 : Localisation de la parcelle de repli envisagée	8

TABLE DES ILLUSTRATIONS - TABLEAUX

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

Dans le cadre de l’instruction du porter à connaissance « Remplacement du tablier du pont du chemin de Valescure (PON035) » et de l’avis formulé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var en date du 20/10/2025, vous trouverez ci-après les différents éléments de réponse.

I.2 - Repli hors zone inondable

L'emplacement hors zone inondable sera défini à partir du PPRI en vigueur lié à la présence du Pédégol et du Valescure. L'entreprise travaux en charge du chantier devra établir cette zone de repli. Nous pouvons proposer en premier lieu une parcelle localisée à proximité du site, présentant la capacité d'accueillir la base de vie et la zone de stockage en cas de fortes pluies. Il s'agit de la délaissée du rond-point de Dumbéa qui fait partie du domaine public communal.

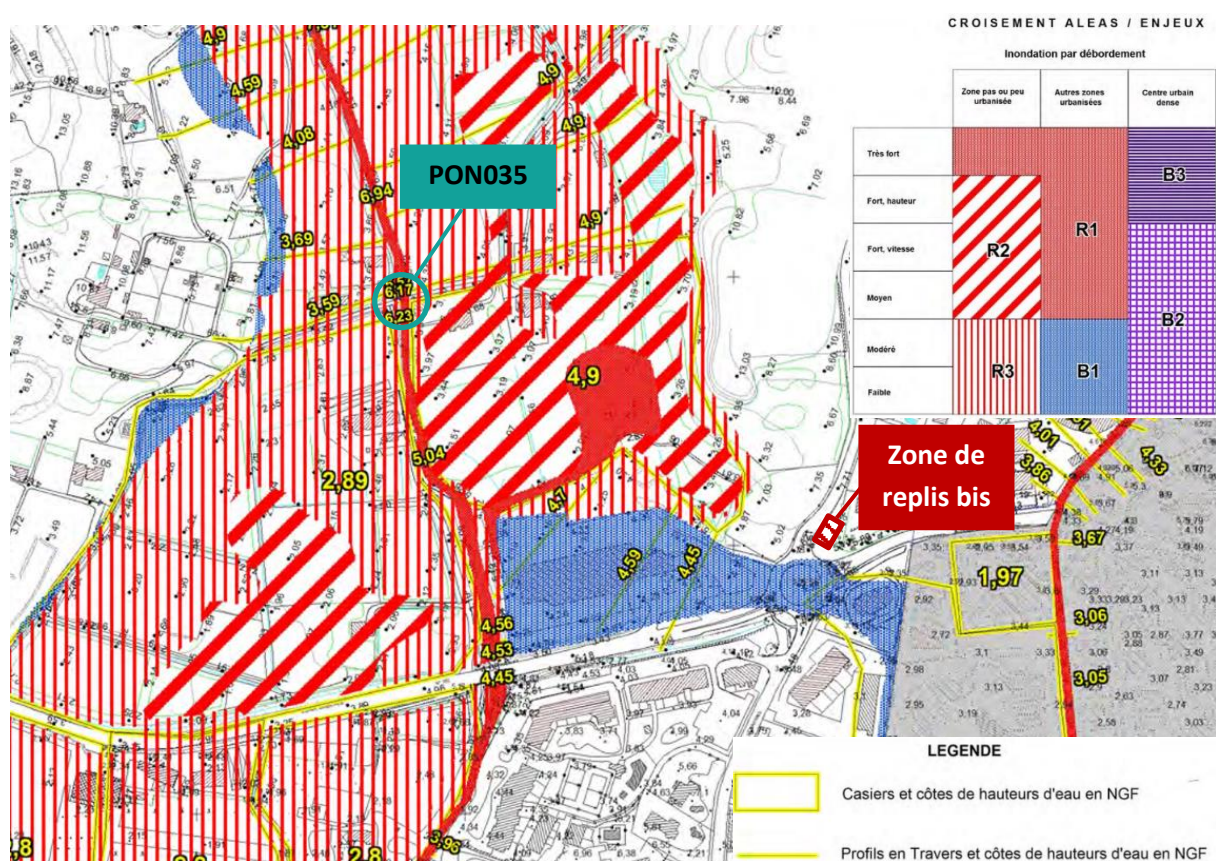


Figure 1 : Extrait du Plan de Prévention des Risques Prévisibles



Figure 2 : Localisation de la parcelle de repli envisagée

I.3 - Diagnostic écologique

Il est nécessaire de faire intervenir un écologue pour un diagnostic écologique, au printemps, afin de vérifier l'absence d'enjeux particuliers au regard de la ZNIEFF "Plaine et Vallon de Valescure" (930020267).

Le passage d'un écologue sera programmé au printemps. Les résultats de ce passage seront transmis au service de la DDTM. En fonction des résultats, l'analyse ERC pourra être modifiée.

I.4 - Pêche de sauvetage

Nous vous demandons de préciser si une pêche de sauvetage est prévue. Dans le cas contraire, merci d'en fournir la justification.

Aucune pêche de sauvetage n'est prévue en phase préparatoire de ces travaux. Le vallon de Valescure est un cours d'eau temporaire dans lequel aucune frayère n'a été observée. De plus, aucune intervention dans le lit mineur n'est prévue dans le cadre de cette opération.

I.5 - Dossier de déclaration d'existence

Enfin (concernant ce PAC mais aussi pour toutes les déclarations d'existence transmises par PCM ingénierie concernant les ouvrages à Fréjus), nous vous prions de nous retourner les déclarations d'existence signées pour ce pont, ainsi que pour l'ouvrage PON017 et les autres ouvrages identifiés.

Vous trouverez joint à ce document, l'attestation de dépôt des dossiers de déclaration d'existence signé par la commune de Fréjus.